



## PREMIERE RENCONTRE INTER-DIRECTIONNELLE TG/DSF

**Beaucoup de questions, peu de réponses...**

**Mais déjà des certitudes :**

**Vous en avez assez ??? Ne vous inquiétez pas, on ne vous oublie pas !!!**

A la veille de la mise en place d'une réforme d'importance pour les agents de nos deux administrations, les organisations syndicales représentatives des deux directions ont été conviées, le 8 juillet 2008, à une réunion d'information sur la mise en place du guichet fiscal unifié des particuliers, dans ces trois composantes :

- Le SIP (Service des Impôts des Particuliers)
- La trésorerie de proximité
- Le PRC (Pôle de Recouvrement Complexe)

Les animateurs de cette réunion :

Pour la TG, Monsieur Martin (TPG), Monsieur HUART (chef des services du trésor) et Monsieur PERHIRIN (Pôle recettes de l'Etat).

Pour la DSF, Monsieur Marme (DSF par intérim), Messieurs Guilluy et Pouedras (Directeurs divisionnaires).

Aurait-on dû relever avec quelque inquiétude, l'absence remarquée, dans cette délégation, de responsables des ressources humaines ?

Pour l'Union SNUI/Sud trésor, il ne s'agissait pas d'assister à une simple réunion informative mais bien d'ores et déjà de rappeler nos revendications sur, les moyens à mettre en œuvre, et particulièrement humains, dans le cadre d'une réforme dont nous contestons toujours l'idéologie, puisqu'elle n'est dictée que par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Nous avons, en préambule, rappelé que cette réunion s'inscrivait dans un contexte local et national pour le moins perturbé et que de nombreux et importants mouvements sociaux avaient ponctué la vie de nos deux réseaux depuis l'annonce de la fusion, le 4 octobre dernier, par Monsieur Woerth. Le département du Maine-et-Loire s'illustrant tout particulièrement le 10 juin dernier.

Le calendrier est pourtant contraint ; ces nouvelles structures doivent en effet être opérationnelles au plus tard en 2012, et dès la fin du mois d'août 2008, La DSF et la TG devront faire remonter à la DGFIP leur plan de déploiement départemental avec un descriptif détaillé de chaque SIP et leur calendrier de mise en œuvre.

Dans l'esprit de nos hiérarchies respectives, il n'apparaissait, à l'évidence, pas nécessaire de convier les représentants des personnels à des discussions qui impactent pourtant de manière irrémédiable l'avenir de l'ensemble des agents des deux réseaux DGI/DGCP.

La note tardive de la DGFIP (26 juin 2008) et ses préconisations pourtant très précises ne leur ont pas permis nous affirment-ils de préparer en amont un dossier circonstancié à présenter aux organisations syndicales ; d'autant que tout, nous rassurent-ils, reste à construire dans le cadre d'un dialogue social nourri.

En doutions-nous ??? Force est pourtant de constater que ce travail en concertation a pourtant été possible, et ce malgré la tardivité de la note dans d'autres Directions, avec des documents de travail préparatoires étayés.

Au sortir de cette réunion, les annonces faites sur un calendrier déjà fermement établi et l'empressement manifesté par la DSF à publier ces informations sur imel nous permettent d'ores et déjà d'affirmer qu'on se passerait sans doute bien d'une discussion avec les OS et que la seule *«réflexion départementale, conduite de manière collégiale entre les services de direction de la DSF et de la TG»* (sic) –*formulation reprise dans notre article d'imel-* devrait suffire à établir un plan de déploiement dont on nous assure qu'il sera progressif et qu'il prendra nécessairement en compte la dimension humaine. Ayez confiance !

Les annonces donc, ne les différons pas davantage :

### Les futurs SIP

Rappelons que les SIP seront créés sur toutes les résidences où l'on trouve à la fois un CDI et une ou plusieurs trésoreries (les agents TG exerçant actuellement des missions de recouvrement d'impôts seront amenés à rejoindre le CDI).

Dès 2009, création de SIP dans les actuels hôtels des finances (Saumur et Segré), au regard notamment des contraintes immobilières (il n'y en a pas, nous dit-on) et des compétences déjà mises en œuvre dans les accueils communs.

En 2010 ensuite, les sites de Baugé et Cholet seront à leur tour mis à contribution. Cholet devrait comme convenu passé en CDI/CDIF dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2011 enfin, en raison surtout de contraintes immobilières quasi insolubles, la résidence d'Angers sera concernée. Le rapprochement CDI-CDIF ne sera mis en œuvre, sur cette résidence, qu'en 2012, au regard des préconisations de la note qui prévoit un délai minimum d'un an entre CDI/CDIF et SIP (sans pour autant en prévoir l'ordre de mise en œuvre)

Les objections de l'union SNUI/Sud trésor ont été nombreuses sur le sujet.

Nous nous sommes tout d'abord étonnés de voir qu'une mise en place « progressive » se traduisait dans les faits par une mise en œuvre pour le moins précipitée.

La présentation d'un diaporama synthétisant la note DGFIP du 26 juin 2008 et ses 6 annexes (quelque 70 pages) venait précisément de s'achever sur la précision que des SIP préfigureurs sont mis en place à compter de septembre 2008 dans 12 départements.

Lesquels, ont soutenu les chefs des deux réseaux, ne manqueront pas de faire émerger les questions et les éventuelles difficultés.

Précisément, n'apparaît-il pas opportun au regard des ces départements préfigureurs, d'attendre d'en tirer tous les enseignements avant de se lancer à corps perdu dans une entreprise hasardeuse.

Nous avons, en effet, soutenu que les deux sites visés dès 2009 (Saumur et Segré) sortaient tout juste d'une réforme déjà lourde sur le plan de l'acquisition des connaissances (CDI/CDIF) et que tout était loin d'être résolu dans ces évolutions majeures.

A cet égard, le développement de la note DGFIP sur la reconnaissance des spécificités des métiers que constituent le recouvrement d'un côté et l'assiette de l'autre, nous a conduit, par analogie, à reprendre le même raisonnement au regard de la fusion CDI/CDIF.

Le postulat est, en effet, que chacun conservera sa spécificité (assiette pour les ex-agents DGI et recouvrement pour les ex-agents CP), il y aura donc création d'une cellule recouvrement à l'intérieur du secteur d'assiette (dans l'organisation envisagée des futurs SIP). Dans le cadre de CDI/CDIF, il doit donc y avoir intégration d'un secteur foncier à l'intérieur du secteur d'assiette (la législation foncière est sans nul doute aussi spécifique et technique que l'action en recouvrement); cette revendication est d'ailleurs portée de longue date par le SNUI.

Il sera cependant exigée, des agents des deux réseaux, une « entraide » au moment de forts pics d'activité. Ne nous y trompons pas, c'est bien la polyvalence qui est recherchée par le truchement de la solidarité. La DGFIP se prévaut d'un discours de valeurs dans un contexte de pénurie d'emplois, toujours nié par nos hiérarchies respectives. D'ailleurs, si la note ne l'aborde pas frontalement, ses annexes sont sur ce point bien plus précises : il y est question de pics d'activité avec « mutualisation possible » mais aussi et surtout « obligatoire », qui à l'épreuve du tableau fourni couvrent quasiment toute l'année.

Deuxième réflexion et puisque le calendrier le prévoit, pourquoi n'avoir pas différée la mise en place de certains SIP sur 2012.

Il semble que nos hiérarques aient fait une lecture restrictive de la note DGFIP qui prévoit pourtant que « le guichet fiscal unique se déploiera progressivement sur l'ensemble du territoire pour s'achever complètement en 2012 ».

Nous sommes loin, enfin, de partager l'enthousiasme de nos directeurs sur l'accueil et un contexte immobilier favorable à Saumur ou Segré.

Si l'accueil, sur le plan des relations entre collègues des deux réseaux se passe dans un souci réciproque et mutuel d'offrir un meilleur service à l'usager, il demeure néanmoins une tâche d'une pénibilité extrême, qui requiert des connaissances encyclopédiques, qui repose exclusivement sur la conscience professionnelle et la bonne volonté des agents et qui reste trop souvent sous-estimée en terme d'effectifs. A cet égard, on ne peut que regretter la décision hâtive et non concertée de la DSF de banaliser ces postes d'accueil (malgré les annonces de professionnalisation de ces missions) en supprimant les postes SERCO et en les rattachant au CDI.

Quant au contexte immobilier, l'union SNUI/Sud trésor a tenu à préciser qu'il était hors de question de voir se dégrader les conditions de vie au travail des agents de la CP ou de la DGI, en réduisant par exemple les surfaces occupées par agent, ou en élargissant des plateaux déjà surdimensionnés.

Les termes de la note DPAEP du 22/01/2007, sur le recours systématique aux acteurs *préventeurs* (CHS, inspecteur hygiène et sécurité, médecin de prévention, ergonome...) en cas de restructuration ont été rappelés.

Les collègues de la CP et de la DGI de ces deux HDF, ont déjà enduré leur lot de travaux et de réformes et on voit mal comment les missions et les agents des futurs SIP rejoindraient les secteurs d'assiette sans nouveaux aménagements immobiliers.

### **Les trésoreries de proximité**

Il y aura donc SIP partout où résident un CDI et une trésorerie. Reste que le maillage territorial des trésoreries fiscales ou mixtes est plus étendu que celui des CDI.

Ces trésoreries péri-urbaines ou rurales, dites de proximité, ne sont pas épargnées pour autant par la réforme.

Elles seront, en effet, en dehors de leurs missions traditionnelles, chargées d'assurer un accueil fiscal.

Si ces missions nouvelles devaient assurer au réseau des trésoreries une existence pérenne, sans doute nous en réjouirions-nous ; Mais non seulement, ces tâches nouvelles ne constituent aucune garantie de maintien du maillage territorial (et donc d'implantation au plus proche de nos concitoyens de service public) mais en plus, elles ne s'accompagnent manifestement d'aucun renfort.

Réformer pour un meilleur service à l'usager ? L'antenne a du plomb dans l'aile ; la démonstration est ici faite que la réforme doit se faire à moindre coût (pécuniaire et humain).

Que les agents de la CP se rassurent néanmoins, « *la gamme des services de « l'accueil fiscal » sera adaptée à la taille du poste, à l'expérience des agents et au niveau déjà atteint dans l'accueil.* »

La fonction accueil de ces trésoreries sera déployée sur l'année 2009.

Un petit effort, on y est presque !!!

D'autant que la formation préalable devrait lever bien des inquiétudes.

Formation qui, au passage, pour la mise en place des SIP, se limite à 4 malheureux jours, dont une journée de connaissances mutuelles des deux réseaux (visite de services).

Bien entendu, l'omniscience que chacun s'accorde à reconnaître impossible dans les futurs SIP (notre TPG le premier) ne le sera pas davantage dans ces petites structures ? Sans renfort en personnel, c'est pourtant bien une bonne dose de polycompétence qui sera demandée à l'agent C de trésorerie de proximité, qui en plus de ses missions classiques et déjà diversifiées devra assurer un accueil fiscal, avec une exigence clairement établie dans la note : « ne **jamais** renvoyer l'usager vers une autre structure ». Encore, un effort, s'il vous plaît !

### **Le PRC (Pôle de recouvrement complexes)**

Un Pôle de recouvrement complexe (PRC) sera également installé en 2010 (il faut comprendre : structure départementale qui se substituera aux actuels pôles de recouvrement contentieux de la TG et du SIEC et qui aura vocation à recouvrir tant les créances des SIP, que celles des SIE (dans la mesure où elles auront été qualifiées de complexes).

La mise en place du PRC nécessite cependant un préalable, la livraison sans cesse différée de RESP (application copernicienne de refonte des systèmes de paiement reprenant les fonctionnalités des outils actuellement utilisés en matière de recouvrement tant à la CP qu'à la DGI). Le système n'est pas encore opérationnel et sa livraison est programmée, pour l'heure, pour 2010 (nous ne lui souhaitons pas néanmoins le même succès que GESPRO et son application Saphir, qu'il a fallu, après des mois de conception, urgemment retiré du circuit, après une trop longue période d'expérimentation : Un vrai désastre pour les utilisateurs et pour la sauvegarde des fichiers des redevables professionnels)

Là encore, il a fallu réfréner l'impatience de nos Directions respectives qui prévoient tout bonnement l'installation de ce PRC, sans s'inquiéter outre mesure de la livraison de l'application pourtant indispensable à son fonctionnement (où est le problème ? on continuera de travailler avec nos vieilles applications respectives).

Les décisions actées lors du CTPC missions du 14 mai 2007 ont semble-t-il été occultées : le transfert général de la TP et de la TF sur l'ensemble du territoire ne devant intervenir qu'après l'arrivée de RESP.

Vous l'aurez compris les interventions de l'union SNUI/Sud trésor ont largement perturbé la présentation synthétique d'une note dont elle connaissait parfaitement les termes.

Elle a dénoncé une réforme qui se traduit en réalité par des régressions sociales ; a rappelé que sur le plan de la reconnaissance des efforts entrepris depuis plusieurs années tant par les agents de la CP que par ceux de la DGI, le compte n'y était pas : ni en terme de prime, ni en terme de rémunération, ni en terme de plan de qualification.

Elle a rappelé que les missions nouvelles devaient corrélativement s'accompagner des effectifs nécessaires, et a dénoncé les annonces réitérées de suppressions de poste.

Elle a condamné l'éventualité de structures trop importantes et donc déshumanisées (70 agents pour un SIP, c'est beaucoup trop !) ; a précisé qu'elle veillerait tout particulièrement aux conditions de vie au travail des agents des deux réseaux.

L'Union SNUI/Sud trésor conteste toujours la fusion DGI/DGCP, compte tenu de l'idéologie qui la sous-tend : le meilleur service à l'usager n'étant qu'un affichage destiné à vendre une réforme qui s'avérera inefficace économiquement et injuste socialement.

Souvenons-nous des propos de Monsieur Sarkozy lors de sa campagne présidentielle :

« Imaginez-vous, 60 000 agents à la CP et 80 000 à la DGI, pour faire le même travail, c'est proprement scandaleux ».

C'est ce genre d'assertion tronquée et mensongère qui fonde des réformes précipitées et injustes.

**L'Union SNUI/Sud trésor s'attachera toujours à le dénoncer, dans un souci constant de défense des agents et de préservation de leurs garanties.**

**L'Union SNUI/Sud trésor entend pleinement jouer son rôle de représentants des personnels et a demandé à cet égard que lui soient communiquées les fiches techniques du plan de déploiement départemental qui seront transmises à la DGFIP dès la fin du mois d'août.**

Le 9 juillet 2008